



Réunion du :	Mardi 20 Janvier 2026
A :	Visioconférence
Président :	Jean-Pierre Cretenet
Présents :	Marc Tisserand - Victor Nigro - Jean Pierre Cretenet

Constitution des groupes U15 « printemps » 2026

Suite à la question posée par le club de FC Montreux Château, il s'avère qu'une erreur a été commise lors de l'établissement des points, et donc des classements.

Il a été calculé le classement à la moyenne des points par matchs joués dans tous les groupes de U15 D2 Automne et appliqué le départage en cas d'égalité pour les 3 clubs à 2.28

- 1 - Pierrefontaine/Passavant/Monts de Villers 19/7 = 2.71
- 2- Levier 18/7 = 2.57
- 3- Montreux Château 15/6 = 2.5
- 4- Orchamps Val de Vennes 17/7 = 2.42
- 5-Baume les Dames 16/7 = 2.28
- 6- ASC Velotte Besançon 16/7 = 2.28
- 7- Offemont 16/7 = 2.28
- 8- Audincourt 15/7 = 2.14
- 9- Saint Vit 14/7 = 2

De fait, il s'avère qu'avec ce classement les 4 équipes qui doivent accéder en U15 D1 sont Pierrefontaine, Levier, Montreux Château et Orchamps Val de Vennes.

Lors de l'établissement des groupes, une erreur a été commise en prenant Baume les Dames qui était 4^{ème} aux points, mais pas au ratio pts/matchs joués.

Il intervient donc les modifications de groupes suivantes pour la D1 (en jaune les équipes qui changent de groupe)

U15 D1 PRINTEMPS 2026

GROUPE A

PIERREFONTAINE/PASSAVANT/MONTS DE VILLERS
BELLEHERBE SANCEY FOOT
ENTENTE VILLERS LE LAC/LES FINS
AS ORCHAMPS VAL DE VENNES
FC MONTREUX
ES PAYS MAICHOIS

GROUPE B

AS SAONE MAMIROLLE/QUATRE MONTS
ENTENTE PLANOISE ESPERANCE BESANCON
FC EMAGNY PIN
ES DOUBS
AS LEVIER
AMANCEY BOLANDOZ CHANTRANS FOOT

GROUPE C

FC BART
AS BELFORT SUD
BESSONCOURT ROPPE C LARIVIERE
MONTBELIARD ASC
FC GRANDVILLARS 2
ASFC BELFORT

Et par ricochet les groupes suivants pour la D2 (Baume les dames prenant la place de L'Isle sur le Doubs et L'Isle sur le Doubs la place Montreux)

U15 D2 PRINTEMPS 2026

GROUPE A

ARCHE FC
ENTENTE LE LAVERON/FRASNE
AS LEVIER 2
CHÂTEAU JOUX /LAC REMORAY V/ MASSIF /MOUTHE 1
ENTENTE ETALANS VERNIERF./LES SAPINS
ES PAYS MAICHOIS 2

GROUPE B

US SAINT VIT 2
AF AUDEUX PELOUSEY POUILLEY
SC BESANCON
ASC VELOTTE BESANCON 2
FC VAL DE LOUE
AS BAUME LES DAMES

GROUPE C

HERIMONCOURT ABBEVIL VANDONC FC
US SAINT HIPPOLYTE
GJ PAYS RUDIPONTAIN 2
US ARCEY
AS AUDINCOURT 2
UOP MATHAY

GROUPE D

ENTENTE VALDOIE/ROUGEGOUTTE
FC VILLARS ISLE ST MAURICE BLUSSANS
AS BAVILLIERS 2
US CHATENOIS LES FORGES
AS OFFEMONT
FC BETHONCOURT

Président de Séance

Jean-Pierre Cretenet

Secrétaire de Séance

Victor Nigro

RAPPEL : Les décisions de la Commission compétitions masculines section jeunes à 11 sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.